



PROCES VERBAL SEANCE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GREMILLON, Maire.

Date de la convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 12

Qui ont pris part au vote : 16

Présents : GREMILLON Alain, BERNES Serge, TREMIER Josette, GODEFROY Vincent, BOUZEAU Brigitte, MEDARD Claude, MENAGER Michel, BARBIER Catherine, DELANGLE Dominique, GRAFFIN Ghislaine, LEBouc Pauline, LEFEUVRE Thierry

Absents ayant donné procuration : FAUTRAT Jennifer à TREMIER Josette, BRABANT Angélique à GRAFFIN Ghislaine, BRICOU-CARTEREAU Angeline à GODEFROY Vincent, ROUSSELOT Pierre à MEDARD Claude

Excusés : GERBAULT Aurélie, HEUZARD Emilie

Absent : BUREAU Denis

A été nommé secrétaire : BERNES Serge

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2022
- 2/ Approbation du compte rendu de la séance du 12 janvier 2023
- 3/ Vente d'une parcelle à la société AGES & VIE
- 4/ Tarifs municipaux 2023
- 5/ Contrat de prestation de balayage mécanique
- 6/ Financement acquisition tracteur
- 7/ Vente matériel communal
- 8/ Salle polyvalente : avenant au marché de travaux
- 9/ Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- 10/ Compte rendu des commissions
- 11/ Informations diverses
- 12/ Questions orales

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023.

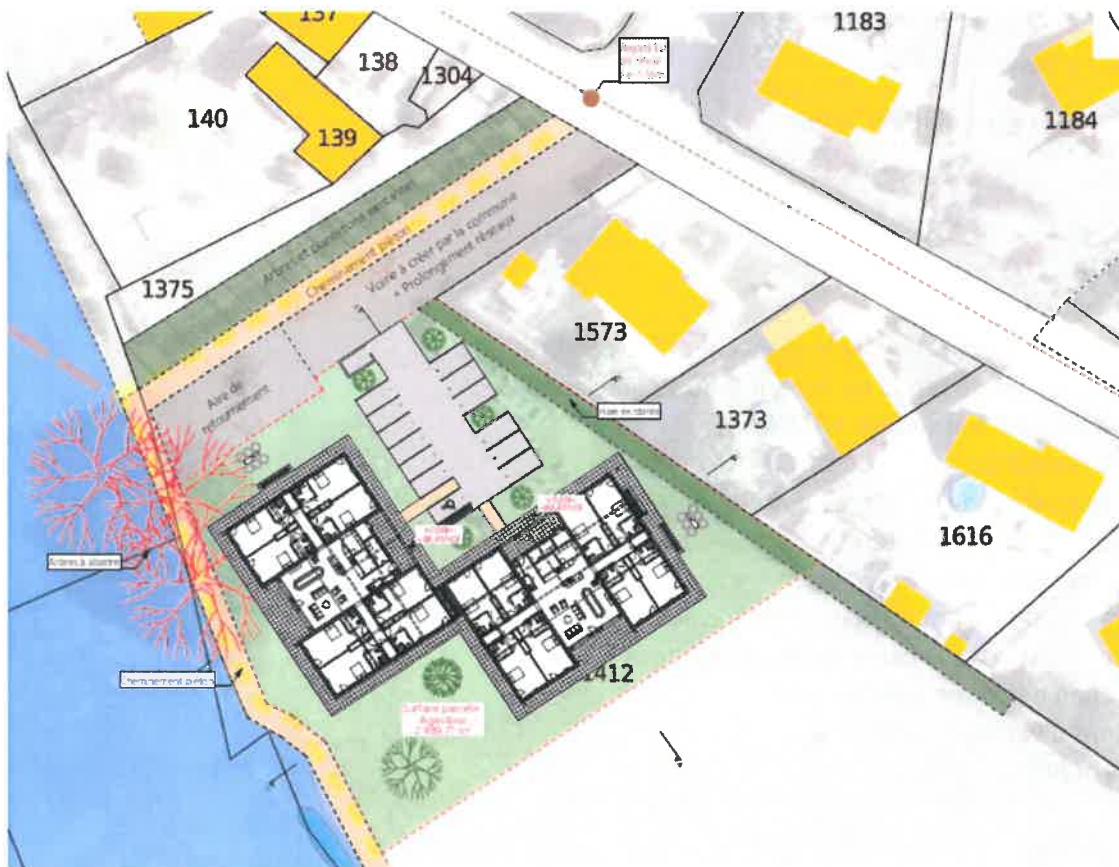
VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE AGES & VIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société AGES & VIE a confirmé son intérêt pour l'implantation, rue de Connerré, d'une maison collective de type colocation (avec espaces privés/partagés) pouvant héberger 16 personnes âgées.

Ce projet a pour objectif de proposer aux personnes âgées, classées en GIR 2-3-4, une solution à taille humaine à un niveau de prix inférieur à celui pratiqué dans les EHPAD. Une priorité serait accordée aux personnes âgées de notre commune ou aux ascendants des habitants de Lombron.

L'implantation se ferait sur une parcelle appartenant à la commune sur environ 3 600 m². Le prix proposé est de 12.50 € le m², soit un prix forfaitaire de 37 500 €. En contrepartie, il est demandé à la commune de prendre en charge l'installation d'une pompe de relevage, le prolongement des réseaux ainsi que la voirie d'accès.

Compte tenu du projet d'aménagement d'une zone humide à proximité et de tendre vers la démarche zéro artificialisation nette (ZAN), il n'est pas envisagé la réalisation d'un accès en enrobé mais plutôt un accès naturel d'autant que le sol du terrain est suffisamment stabilisé.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre à la société AGES & VIE une parcelle d'environ 3 600 m² à prendre sur la parcelle section C 1412 au prix de 12.50 € le m².

- **PRECISE** que la vente est subordonnée à la condition suspensive du coût des aménagements à charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.

15 voix pour

1 abstention : Pauline LEBouc

TARIFS MUNICIPAUX 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les prix des tarifs municipaux

Vu le tableau des tarifs 2023 ci-annexé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux 2023 tels que proposés en annexe.

COMMUNE DE LOMBRON - TARIFS MUNICIPAUX

OBJET	Tarifs 2023	Commentaires
1 - TARIFS GENERAUX		
ASSAINISSEMENT		
- Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	2000,00	
- Surtaxe communale	0,40	
- Surtaxe communale installations non conformes	0,80	
- Prime fixe	13,20	
CIMETIERE		
Cases Colombarium	550,00	
Concession colombarium 30 ans	80,00	
Concession cavurne 30 ans	300,00	
Concession terrain 30 ans	500,00	
Jardin du souvenir dispersion des cendres	50,00	
DROIT DE PLACE		
Commerce ambulant régulier	20,00	par an et par mètre linéaire
Présence occasionnelle	20,00	par jour et par mètre linéaire
Place parking électricité	50,00	Convention 50 €/an + conso + part abonnement
ANIMAUX EN DIVAGATION		
Forfait capture par animal semaine 8h-17h	50,00	
Forfait capture par animal semaine 17h-8h	150,00	
Forfait capture par animal week-end et jour férié	200,00	
- Traitement Fourrière Le Mans	120,00	
- Frais vétérinaires	A charge du contrevenant en totalité	
DEPOT ILLÉGAL DE DÉCHETS		
	150,00	
2 - LOCATIONS		
LOCATIONS SALLES		
Salle des Associations		
- Week-end Lombronnais	Été 210,00 Hiver 235,00	
- Journée en semaine	85,00	
- Caution	350,00	
Salle Saint Martin		
- Week-end Lombronnais	Été 130,00 Hiver 150,00	Ces tarifs s'entendent pour une location d'un week-end de 2 jours (samedi et dimanche). En cas d'utilisation de la salle un week-end prolongé (et à la demande du locataire) le tarif de location week-end sera augmenté de 30% par journée supplémentaire.
- Journée en semaine	85,00	
- Caution	300,00	
Salle Simone Veil		
- Week-end Lombronnais	Sans cuisine 500,00 Avec cuisine 600,00	
- Week-end Hors Commune	Sans cuisine 700,00 Avec cuisine 900,00	
- Journée en semaine hors férié Lombronnais	200,00	
- Journée en semaine hors férié hors commune	300,00	
- Séminaire entreprise à la journée	800,00	
- Association lombronnaise manifestation gratuite	0,00	
- si manifestation payante, 1ère gratuite, les autres	300,00	
- Caution	Dégradation 1500,00 Propreté 200,00	
LOGEMENTS COMMUNAUX		
- Commerce rue de La Chapelle	825,00	
TERRAINS COMMUNAUX		
- Terrain Erabert (Vente Herbe sur pied)	100,00	
Location matériel chauffage Eglise Hiver	200,00	

CONTRAT DE PRESTATION DE BALAYAGE MECANIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de prestation de balayage mécanique des voies communales en agglomération est arrivé à échéance. Une mise en concurrence a été lancée, deux prestataires ont répondu.

Il vous est proposé de retenir l'offre de la société LEDRU TRAVAUX ROUTIERS pour dix passages l'année, avec prise en charge de l'évacuation des déchets, au prix de 4 392 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de prestation de balayage mécanique à la société LEDRU TRAVAUX ROUTIERS pour une durée d'une année renouvelable trois fois, pour un prix annuel de 4 392 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer le marché et tout autre document afférent à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

FINANCEMENT ACQUISITION TRACTEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 25 avril 2022, il a été décidé l'acquisition par financement d'un tracteur en remplacement de l'actuel. L'accord de financement de la banque a été accordé après la validation de la délibération, il est nécessaire d'apporter des précisions sur les caractéristiques de ce financement.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- ✓ Montant du financement : 55 000 €
- ✓ Taux fixe : 0.99 %
- ✓ Durée : 10 ans
- ✓ Date de la 1^{ère} échéance : 01/04/2024
- ✓ Périodicité des échéances : annuelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine un prêt de 55 000 € aux conditions susvisées.
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

VENTE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a mis en vente au plus offrant du matériel dans le bulletin d'informations du 29 décembre, il y a lieu d'ouvrir les plis :

- ✓ Remorque à bennage hydraulique PTC 1900 kg
- ✓ 2 brouettes à 2 roues
- ✓ 1 bétonnière électrique

S'agissant de la bétonnière, aucune offre n'a été faite elle est remise à la vente. Concernant la remorque, le prix proposé étant nettement en-dessous du prix plancher elle est remise à la vente.

Pour la reprise du tracteur Renault, la société LHERMITE AGRI a proposé une reprise au prix de 8 000 € HT. La EARL des Sables a proposé de l'acquérir au prix de 8 500 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre une brouette à messieurs GOBBE-MERCIER Francis et MERCIER-GOBBE Jean Luc au prix de 50 euros.

- **DECIDE** de vendre une brouette à madame DELAGE Marie-Claude au prix de 40 euros.
- **DECIDE** de vendre le tracteur Renault Cergos 340 à la EARL DES SABLES au prix de 8 500 € HT soit 10 200 € TTC.

SALLE POLYVALENTE : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'exécution des travaux de la salle polyvalente il est nécessaire de prendre en compte des ajustements techniques sur plusieurs lots.

Les projets d'avenants sont les suivants :

Lot 3 Bardage couverture SMAC avenant n°3

Travaux supplémentaires suite plus-value SSI	784.50 € HT
Montant marché initial	97 500.00 € HT
Avenant n°1 (validé en conseil 17/05/22)	- 842.26 € HT
Avenant n°2 (validé en conseil 11/10/2022)	<u>626.99 € HT</u>
Nouveau montant du marché	98 069.23 € HT

Lot 4 Menuiseries extérieures alu SPBM avenant n°2

Initialement il était prévu des rideaux sur les vantaux fixes et portes. Suite à l'avis du bureau de contrôle, il est nécessaire de rendre visible les barres anti panique sur les 4 portes de la grande salle ce qui implique de remplacer les rideaux par des stores à enroulement.

Montant de la plus-value	3 680.00 € HT
Montant marché initial	61 000.00 € HT
Avenant n°1 (validé en conseil 17/05/22)	<u>- 4700.00 € HT</u>
Nouveau montant du marché	59 980.00 € HT

Lot 11 Peinture revêtement de sol MDP Gombourg avenant n°2

Abandon du sol souple sur la mezzanine, la régie, le local ventilation et l'escalier

Montant de la moins-value	11 084.64 € HT
Montant marché initial	33 435.75 € HT
Avenant n°1 (validé en conseil 17/05/22)	<u>- 165.04 € HT</u>
Nouveau montant du marché	22 186.07 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants conformément à l'exposé ci-dessus.
- **AURORISE** monsieur le Maire à signer les avenants correspondants ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire suivant l'article L 2122-22 du code précité.

Délégation n°4 : signature marché jusqu'à 40 000 € HT

- Aménagement de l'entrée de la salle polyvalente : attribution à la société COLAS pour un montant de 15 655.60 € HT.
- Démolition et évacuation d'une construction en parpaings y compris dalle béton à la salle polyvalente : attribution à la société PASQUIER pour un montant de 2 018.50 € HT.

Délégation n°15 – Droit de préemption

- La commune n'a pas préempté sur la vente des parcelles A 1437 et C 196.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission finances : un compte administratif provisoire a été remis à chacun. Une rencontre avec madame LEFEVRE, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) est prévue le 09 février à 18h.
- Commission communication : le compte rendu de la dernière commission a été transmis à chacun.
- Commission aménagement : projet zone humide, le CPIE a remis son estimation des travaux. Le projet de lotissement au Haut Poyet avance, dans le cadre du dossier loi sur l'eau un bassin d'infiltration devra être réalisé en contre bas du Pressoir au niveau d'une parcelle communale.
- Commission vie scolaire, jeunesse, vie associative et sportive : le nouveau Conseil Municipal Jeunes a été élu.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- Suite à une démission, la communauté de communes sollicite les élus des communes pour la représenter au sein de l'instance Sarthe Numérique : la candidature de Michel MENAGER sera proposée à la communauté de communes.
- Planning des conseils municipaux pour l'année 2023 : Mercredi 22 février - Mardi 21 mars - Mardi 25 avril - Mardi 23 mai - Mardi 20 juin - Mardi 11 juillet - Mardi 12 septembre - Mardi 10 octobre - Mardi 14 novembre - Mercredi 13 décembre.
- VEOLIA EAU : information coupure d'eau le lundi 30 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire

Alain GREMILLON



Le secrétaire de séance

Serge BERNES

